

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse
des Saints-Martyrs-Canadiens

Procès-verbal d'une assemblée extraordinaire convoquée, tel que la Loi le stipule; chaque membre du Conseil a reçu sa convocation conformément à la Loi. L'assemblée extraordinaire c'est tenue lundi 18 juin 2012, à 19h00, à la salle du Conseil municipal située au 13, chemin du Village, à Saints-Martyrs-Canadiens.

Sont présents : Michel Prince, conseiller, Christine Marchand, conseillère,, Serge Breton, conseiller, Michel Dumont, conseiller, Pierre Boisvert, conseiller, formant quorum sous la présidence de André Henri, maire.

Est également présente; Thérèse Lemay, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Absente; Mme Gabrielle Carisse

Ordre du jour.

1. Prière
2. Embauche de l'aide secrétaire
3. Levée de l'assemblée

2012-06-110

EMBAUCHE D'UNE AIDE SECRÉTAIRE

Considérant que suite à la résolution 2012-06-097 autorisant l'embauche d'une aide secrétaire qui avait été discuté en atelier de travail en absence de la directrice générale.

Considérant que la directrice générale a demandé les informations concernant les procédures à suivre auprès des Affaires municipales et de notre avocat afin que le déroulement soit fait juste et équitable conformément à la Loi.

Considérant que nous avons reçues deux candidatures l'une de Madame France Maclure et l'autre de Madame Sonia Lemay les deux personnes demeurant à Saints-Martyrs- Canadiens,

Considérant que la Commission des relations humaines composée de M. André Henri, maire, Madame Christine Marchand, conseillère, et de M. Michel Dumont, conseiller se sont rencontré lundi le 11 juin pour discuter des étapes à suivre. Un rapport de cette rencontre a été déposé.

Considérant que la Commission des relations humaines a rencontré les deux candidates le 18 juin

En conséquence il est proposé par Christine Marchand, appuyée par Michel Prince que Sonia Lemay soit la personne retenue pour le poste jusqu'au 31 décembre 2012.

Contre proposition par M. Serge Breton, appuyée par Michel Prince que ce poste est temporaire et qu'une évaluation sera faite lors de la préparation du budget 2013 à savoir si ce poste deviendra permanent ou non. Et s'il y a ouverture du poste pour l'année 2013, l'affichage devra être fait sur une période qui sera établie à l'avance et dans les journaux.

Les membres du conseil présents acceptent tous les conditions proposées par M. Serge Breton et appuyé par M. Michel Prince.

Le maire n'ayant pas voté sur le sujet.

Levée de l'assemblée proposée par Michel Dumont à 19h 35